

Passeport pour une personne mineure

ORIGINAUX UNIQUEMENT

- Cerfa N° 12101 * 02 complété
Formulaire disponible sur www.service-public.fr ou ants.gouv.fr (pré-dde)
- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (1^{ère} dde, changement état civil, si pas de passeport/CNI valide ou périmé depuis moins de 2 ans, perte/vol, erreur)
- Le livret de famille des parents tenu à jours + photocopie
(une copie intégrale d'acte de mariage des parents le cas échéant)
- Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale *(jugement de divorce...)*
- Une pièce d'identité du responsable légal *(CNI, passeport français)*
- Timbres fiscaux de 17 € *(jusqu'à 14 ans)* ou 42 € *(15 ans à 17 ans)*
(achetés en ligne sur timbres.impots.gouv.fr, bureau de tabac ou Trésorerie - paiement en espèces/CB -)
- 1 photo d'identité conforme de moins de 6 mois et ressemblante, en couleurs et de bonne qualité *(de face, tête nue, bouche fermée, regarder l'objectif, sur fond clair et uni format 35x45 mm)*
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois de la personne exerçant l'autorité parentale et où le mineur réside *(Avis d'imposition ou non-imposition, facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, quittance de loyer d'agence, taxe d'habitation...)*
- Un justificatif de nationalité pour les personnes devenues françaises (1^{ère} demande, ou si pas de CNI valide)
- Une pièce d'identité du mineur *(CNI)*
- L'ancien passeport du mineur + photocopie

En cas de perte ou de vol :

- La déclaration de perte *(Mairie)* ou de vol *(Gendarmerie)*

La durée de validité du passeport est de 5 ans.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRESSÉ POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER ET LE RETRAIT DU PASSEPORT

Passeport pour une personne majeure

ORIGINAUX UNIQUEMENT

- Cerfa N° 12100 * 02 complété *(connaître l'état civil des parents)*
Formulaire disponible sur www.service-public.fr ou ants.gouv.fr (pré-dde)
- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (1^{ère} dde, changement état civil, si pas de passeport/CNI valide ou périmé depuis moins de 2 ans, perte/vol, erreur)
- Une pièce d'identité *(CNI, permis de conduire, ...)*
- Timbres fiscaux de 86 € *(achetés en ligne sur timbres.impots.gouv.fr, bureau de tabac ou Trésorerie - paiement en espèces/CB -)*
- 1 photo d'identité conforme de moins de 6 mois et ressemblante, en couleurs et de bonne qualité *(de face, tête nue, bouche fermée, regarder l'objectif, sur fond clair et uni format 35x45 mm)*
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois
(Un avis d'imposition ou non-imposition, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, quittance de loyer d'agence, taxe d'habitation...)
Pour les personnes hébergées : fournir en plus du justificatif de domicile, une attestation de domicile manuscrite de l'hébergeant et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Un justificatif de nationalité pour les personnes devenues françaises (1^{ère} demande, ou si pas de CNI valide)

- L'ancien passeport + photocopie

En cas de perte ou de vol :

- La déclaration de perte *(Mairie)* ou de vol *(Gendarmerie)*

La durée de validité du passeport est de 10 ans.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRESSÉ POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER ET LE RETRAIT DU PASSEPORT